

**Une Place financière solide,
face à des incertitudes géopolitiques, énergétiques et fiscales**

Yves Mirabaud, Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA, Genève
Président de la Fondation Genève Place Financière

Genève, le 11 octobre 2022 - *Seul le texte prononcé fait foi.*

Mesdames et Messieurs,
Chers Journalistes,

Je vous remercie de votre présence à la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière (FGPF). Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

Cette année, les résultats de l'enquête conjoncturelle, qui vous seront présentés dans le détail par Edouard Cuendet, sont l'expression d'une Place financière qui doit faire face à de nombreuses incertitudes.

Au niveau international, le 1^{er} semestre 2022 a continué à être pénalisé par la crise sanitaire, toutefois de manière beaucoup moins aiguë qu'en 2020 et en 2021, puis a été frappé par une crise géopolitique majeure, à savoir la guerre en Ukraine qui a débuté le 24 février 2022. C'est pourquoi, je reviendrai dans quelques instants sur les sanctions prises à l'encontre de la Russie et leur application par la Place financière.

Au niveau national et cantonal, l'attractivité fiscale demeure au centre des préoccupations. Elle revêt une attention encore plus vive suite au résultat de la votation du 25 septembre 2022 au sujet de la réforme de l'impôt anticipé. J'aborderai plus précisément ce point et laisserai la parole au Prof. Xavier Oberson qui développera les enjeux fiscaux genevois.

Enfin, la tenue de « Building Bridges » début octobre à Genève ne vous aura sans doute pas échappé. Cet événement a démontré que la direction des flux financiers vers des activités durables est en marche. Je conclurai ainsi mon intervention sur l'engagement des acteurs financiers dans ce domaine.

Impact de la guerre en Ukraine sur la place financière suisse

Cela fait plus de six mois que le conflit armé a éclaté en Ukraine. Cette conférence de presse est l'occasion de tirer un bilan de son impact sur la place financière suisse et genevoise.

Par le biais de l'Association suisse des banquiers (ASB), le secteur bancaire et financier a condamné la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Il a également accueilli favorablement les sanctions édictées par le Conseil fédéral à l'encontre de la Russie. Ces mesures sont nécessaires pour rétablir une situation conforme au droit international.

Afin de délimiter en Suisse l'application de sanctions internationales, le Conseil fédéral édicte des Ordonnances en se fondant sur la Loi sur les embargos. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est en charge de la mise en œuvre des mesures, étant précisé que la violation de ces dispositions est punie pénalement par des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement.

L'Autorité de surveillance des marchés financiers, la FINMA, est également active dans ce contexte. Elle est en contact avec ses assujettis et réclame régulièrement des informations pertinentes. Elle évalue notamment les risques juridiques dans le domaine des sanctions.

Le 28 février 2022, le Conseil fédéral a décidé de reprendre les sanctions de l'Union européenne (UE) à l'encontre de la Russie de sorte à renforcer leur impact. La Suisse a repris presque intégralement les 6 paquets de mesures édictés par l'UE.

Dans le domaine financier, le catalogue des sanctions est très large. Il comprend notamment le gel d'avoirs et de ressources économiques appartenant à des personnes physiques et à des entreprises visées dans l'Ordonnance du Conseil fédéral. Cela concerne plus de 1'100 individus ou entités. Précisons que le gel des avoirs doit être déclaré sans délai au SECO.

L'Ordonnance prévoit également une interdiction d'accepter des dépôts et des cryptoactifs qui s'applique notamment à des ressortissants russes et à des entreprises établies en Russie. Cette interdiction entre en vigueur si la valeur des dépôts dépasse CHF 100'000.

Je ne reviendrai pas plus en détail sur toutes les mesures mises en œuvre, mais souligne que l'Union européenne a salué la diligence dont notre pays a fait preuve dans l'application des sanctions.

Dans ce contexte, les banques helvétiques ont accompli un travail considérable pour analyser leurs bases de données afin d'établir la liste des personnes et entités soumises aux sanctions.

Pour rappel, le droit suisse impose aux intermédiaires financiers de procéder à l'identification des bénéficiaires effectifs des avoirs en compte. Les banques savent par conséquent qui sont les véritables ayants-droits de ces avoirs. Le fait qu'ils soient potentiellement détenus à travers des structures ne change rien à cette obligation.

La clientèle russe est certes importante pour la place financière suisse, mais ne représente qu'une faible proportion des actifs sous gestion en provenance de l'étranger. D'autres places financières accueillent des clients russes, en particulier Londres et Dubaï. Par ailleurs, ces derniers détiennent de nombreux biens immobiliers sur la Côte d'Azur.

Au 7 juillet 2022, la somme des avoirs gelés en Suisse atteignait CHF 6,7 milliards, auxquels s'ajoutent 15 biens immobiliers. A titre de comparaison, le 12 juillet 2022, la Commission européenne a annoncé que 13,8 milliards d'euros d'avoirs d'oligarques et d'autres entités avaient été gelés.

En ce qui concerne plus spécifiquement la place financière genevoise, sa dépendance à la clientèle russe est limitée. En effet, cette clientèle est majoritairement traitée depuis Zurich. L'enquête conjoncturelle 2022-2023 vient confirmer ce point : l'impact des sanctions contre la Russie est faible pour les acteurs de la Place genevoise.

Au-delà des sanctions économiques contre la Russie, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé les chocs sur les marchés énergétiques. Pour éviter autant que possible les pénuries et renforcer la sécurité de l'approvisionnement, la Confédération travaille main dans la main avec les acteurs concernés sur des scénarios et les mesures à prendre.

En vue d'un hiver de tous les dangers sur le plan énergétique, les banques doivent assurer la continuité de leurs opérations. Les infrastructures financières et les risques de liquidité focalisent l'attention. En cas de coupure d'électricité, les virements, ordres de bourse, accès aux comptes constituent des opérations essentielles à l'écosystème financier.

C'est pourquoi, le secteur bancaire, sous l'égide de l'Association suisse des banquiers (ASB), met actuellement tout en œuvre pour qu'en cas de pénurie d'énergie, les avoirs de sa clientèle restent sécurisés et accessibles. A titre d'exemple concret, la fonction « offline » des cartes pourrait être activée afin de rendre possible les retraits même en cas d'interruption des transferts de données.

La pandémie de Covid-19 a constitué un premier exercice grandeur nature et a souligné le bon fonctionnement des plans de continuité des établissements bancaires. Le télétravail est une illustration probante de cette agilité. Cependant, le système financier helvétique n'est pas une île et les banques suisses restent dépendantes de la capacité de résilience de leurs homologues étrangères.

Par ailleurs, la Place financière s'engage activement dans les initiatives de la Confédération visant à réduire la consommation d'énergie. L'ASB a notamment rejoint l'Alliance pour les économies d'énergies. Elle recommande à ses membres de prendre des mesures dans ce sens et leur a adressé une Circulaire à cet effet le 30 septembre 2022.

Attractivité fiscale : des obstacles en vue

Laissez-moi aborder à présent un autre défi auquel notre secteur économique est confronté et sur lequel la Fondation Genève Place financière porte son action : l'attractivité fiscale.

Sans conteste, 2022 demeure une année charnière pour la compétitivité fiscale de la Suisse. La Place financière pourra faire preuve de toute la bonne volonté du monde en matière d'adaptation et de résilience, ses efforts risquent de rester vains si les conditions-cadres fiscales offertes en Suisse ne sont pas adéquates.

Au niveau international, je ne reviendrai pas en détail sur l'imposition des bénéficiaires des multinationales, voulue par l'OCDE, dans la mesure où le délai de mise en œuvre est fixé à 2024. Nous aurons donc le temps de vous en reparler, notamment dans la perspective d'une votation populaire en juin 2023.

Je ne m'attarderai pas davantage sur le tsunami de projets de lois et d'initiatives cantonales à caractère fiscal, qui feront l'objet d'une analyse détaillée de la part du Prof. Xavier Oberson dans un instant.

Sur le plan national, je le dis en toute franchise : les défaites dans les urnes des réformes du droit de timbre le 13 février 2022 et de l'impôt anticipé le 25 septembre dernier constituent des opportunités manquées.

De ce dernier scrutin, il convient de retenir que le refus a été moins important que ce que prédisaient les sondages. Toutefois, les trois principales centres financiers et économiques du pays, où se trouvent la grande majorité des émetteurs d'obligations et des établissements financiers, ont rejeté la réforme : Genève (58,5% contre), Bâle-Ville (59,5% contre) et Zurich (51,7% contre).

Plusieurs enseignements doivent être retenus. Premièrement, ce sujet a été éclipsé par la réforme de l'AVS, qui touche directement chacune et chacun d'entre nous. Deuxièmement, la population peine à soutenir des réformes fiscales dont elle ne perçoit pas l'impact concret sur son portefeuille.

Parmi les éléments positifs, on relèvera l'alliance unanime des milieux économiques au niveau fédéral, qui a réuni Economiesuisse, Swissholdings, l'ASB et l'Union Suisse des Paysans (USP) autour des 4 sujets soumis au vote du peuple.

Malheureusement, le maintien de la retenue de 35%, le taux le plus élevé du monde, ne favorisera pas le développement du marché obligataire en Suisse. Cette dernière ne peut que constater un désavantage compétitif par rapport à d'autres Places financières telles que le Luxembourg. Ceci est d'autant plus marqué pour l'émission d'obligations vertes. A fin mars 2022, seules 75 obligations vertes étaient cotées à la bourse suisse, pour un volume total d'à peine CHF 25 milliards. Pendant ce temps, au Luxembourg, la bourse héberge déjà plus de 1'300 « greenbonds » pour un montant supérieur à 675 milliards d'euros.

Ces obstacles ne mènent heureusement pas la Place financière dans une voie sans issue ! Ils ne doivent pas occulter les opportunités qui s'offrent aux acteurs du secteur les plus entreprenants, en particulier dans la finance durable.

Finance durable : l'union fait la force

Dans le paysage bancaire et financier, des tendances lourdes se dégagent afin de pouvoir capitaliser sur la dynamique favorable amorcée en 2021 et continuer à générer de la croissance.

Sur le terrain, la Fondation Genève Place Financière constate que l'atteinte de ces objectifs passe notamment par la poursuite des investissements dans le numérique, avec un accent porté sur la cybersécurité, et par l'engagement en matière de durabilité.

Sur ce dernier point, les statistiques publiées par Swiss Sustainable Finance (SSF) démontrent que la direction des flux financiers vers des activités plus vertes est en marche : le volume des placements durables effectués en Suisse a progressé de 30% entre 2020 et 2021 pour atteindre plus de CHF 1'980 milliards.

Cette transition est l'affaire de tous : elle ne repose pas que sur le secteur financier. Les investisseurs privés et institutionnels ainsi que les autorités politiques, la société civile et le domaine académique ont aussi un rôle clé à jouer. Le succès rencontré par la troisième édition de « Building Bridges », qui vient de s'achever, témoigne de cette prise de conscience collective. Les échanges qui ont eu lieu durant une semaine ont souligné les défis à venir : la qualité des données, la formation des employés, l'information donnée aux clients et aussi la nécessité d'une relation étroite avec l'économie au sens large.

Pour y répondre, **quatre priorités** ont été définies par la Place financière.

En premier lieu, une **réglementation incitative** et une définition commune au niveau international sont essentielles afin d'accélérer ce processus et éviter les risques de « greenwashing ». L'Union européenne a été la première à émettre des standards de classification et de transparence pour les produits durables. En Suisse, on assiste à une forte implication des autorités fédérales et des associations professionnelles, qui œuvrent en faveur d'une autoréglementation. Celle-ci appelle à une coopération étroite entre toutes les parties prenantes.

En comparaison avec l'UE, le modèle suisse repose donc sur une action volontaire. Je suis convaincu que cette approche « bottom up », est la meilleure solution. Dans ce contexte, j'attire votre attention sur la rapidité avec laquelle les associations faitières se sont mobilisées. En effet, en l'espace d'un an, trois réglementations ont été élaborées par l'Association suisse des banquiers (ASB) pour le secteur bancaire et par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) pour les gestionnaires d'actifs. Les deux premières concernent, d'une part, l'intégration des préférences et des risques ESG dans le conseil en investissement et la gestion de portefeuilles pour le secteur bancaire et, d'autre part, la promotion de l'efficacité énergétique pour les fournisseurs de prêts hypothécaires. La troisième autorégulation concerne les produits, avec des normes pour les gestionnaires d'actifs.

La seconde priorité concerne la **formation**. L'intégration de la finance durable dans la formation professionnelle, continue et universitaire est une condition sine qua non pour que la place financière suisse reste à la hauteur des attentes de ses clients. C'est le seul moyen d'offrir des produits et des services attractifs qui répondent aux critères de durabilité.

Ici aussi, les acteurs de la Place financière ne restent pas inactifs. Ainsi, la finance durable sera incluse dans la réforme de l'apprentissage, qui entrera en vigueur à la rentrée 2023. Au niveau de la formation continue, la certification SAQ CWMA, qui ne vous est certainement pas étrangère, renforce dès cette année les exigences relatives à la durabilité. Enfin, au niveau académique, l'Université de Genève et le Graduate Institute s'engagent dans ce mouvement avec plusieurs « Certificate of advanced studies » (CAS) et Master en finance durable.

Troisième priorité : La numérisation et la **fiabilité des données**

Le développement d'ensembles de données et d'indicateurs clés de performance (KPI) comparables et facilement utilisables est une question essentielle afin de permettre à la place financière suisse de continuer à jouer un rôle central dans la transition de l'économie.

Si les banques admettent qu'elles doivent renseigner leurs clients sur la durabilité de leurs investissements, elles ont besoin pour cela des données des entreprises. En effet, les flux financiers reflètent les activités de l'économie réelle. Actuellement, les données sur la durabilité des entreprises suisses ne sont pas toujours disponibles.

Ceci nous amène à la quatrième priorité : la **transparence**

À cet égard, les Swiss Climate Scores, élaborés par la Confédération en association avec le secteur financier et des ONG offrent une plus grande transparence quant à l'alignement des investissements financiers sur l'Accord de Paris.

Les Swiss Climate Scores constituent une initiative pionnière de la part de la place financière suisse, qui se positionne comme une source de données incontournable pour les clients et les investisseurs en Suisse et à l'étranger. La transparence des informations données aux clients vise à éviter tout décalage entre les attentes des investisseurs et les caractéristiques des produits durables proposés par les institutions financières.

Je vous remercie de votre attention et passe sans tarder la parole à Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, qui va présenter les résultats de notre traditionnelle enquête conjoncturelle.